

La CRGF : regard sur 20 ans d'action et nouveaux enjeux de biodiversité et d'adaptation au changement climatique

Clôture de l'événement par Éric Allain, Directeur Général des Politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Chers amis,

Laissez-moi d'abord vous dire le plaisir que j'ai d'être parmi vous aujourd'hui. Après 20 années de réalisations de la Commission des Ressources Génétiques Forestières (CRGF), il apparaît clairement que le ministère de l'agriculture a eu raison de s'engager avec vous dans cette aventure et qu'il faut la poursuivre. Les réalisations présentées aujourd'hui sont éloquents et justifient amplement d'inscrire dans la durée cette politique portée par le ministère de l'agriculture et la communauté forestière nationale.

Je tiens à remercier :

- l'institut FCBA, qui nous a accueillis,
- l'équipe organisatrice, en particulier le Président de la CRGF, François Lefèvre, le Secrétaire de la CRGF, Éric Collin, la responsable du Conservatoire génétique des arbres forestiers de l'ONF, Brigitte Musch,
- bien sûr l'ensemble des membres anciens et actuels de la CRGF,
- les intervenants qui ont présenté aujourd'hui leurs travaux et débattu devant vous, ainsi que tous ceux qui de près ou de loin ont permis la tenue de ce colloque.

Reportons-nous quelque 20 ans en arrière pour rappeler que la France a organisé la première conférence ministérielle paneuropéenne pour la protection des forêts à Strasbourg, en 1990 et qu'à cette occasion, la 2^e résolution prise par les États européens a porté sur la mise en place de politiques nationales de conservation

des ressources génétiques forestières. L'élan qui a été donné en 1990 à Strasbourg a été rapidement traduit dans les actes, puisqu'une circulaire visionnaire, adoptée par le ministère de l'agriculture en 1991, créait la CRGF et posait les bases de la politique nationale de conservation des ressources génétiques forestières (RGF). Ces bases se sont avérées si solides qu'elles soutiennent aujourd'hui encore un édifice qui prend chaque année de l'ampleur. Il faut dire que ces actions ont un caractère stratégique essentiel face aux conséquences du changement climatique et à la nécessité de préserver la diversité biologique.

Je soulignerai que le dispositif de conservation des RGF nationales s'inscrit au cœur d'une stratégie ministérielle couvrant les quatre volets de la problématique RGF : l'inventaire, la conservation, la sélection et l'utilisation des RGF.

■ **L'inventaire** des RGF concerne la métropole et l'outre-mer. Les connaissances dont nous disposons sont encore infimes à l'échelle du génome des arbres forestiers. Il est pour nous essentiel de mener de front les activités d'inventaire (prospection et caractérisation de la diversité génétique des arbres), parallèlement à l'activité de conservation. Les résultats de la recherche sont attendus avec impatience, afin de nourrir notre politique publique et mieux connaître les liens entre diversité génétique et capacité d'adaptation des arbres aux variations climatiques. Outre-mer, les besoins de caractérisation demeurent



considérables, en particulier en Guyane, où toutes les espèces d'arbres ne sont pas encore connues. Aux 75 espèces d'arbres indigènes en métropole font face plus de 1 600 espèces en Guyane, dont 70 ne sont présentes dans aucun autre territoire. Je salue à cette occasion les remarquables travaux de botanique menés par l'IRD sous la direction de Jean-François Molino.

■ **La conservation** des RGF : beaucoup a été dit aujourd'hui et je ne reviendrai pas sur les différents exposés, mais je souhaite indiquer que le ministère de l'agriculture a pris conscience très tôt de la nécessaire conservation des RGF pour l'avenir des forêts françaises. Depuis 1990, nous nous efforçons de maintenir un financement, qui bien que modeste, permet d'avancer chaque année, d'installer des réseaux de conservation représentatifs de la diversité génétique des espèces forestières en métropole, avec des unités conservatoires gérées dans la durée.

Je tiens à souligner l'importance de la contribution scientifique de l'INRA, l'action précieuse du Cemagref, cheville ouvrière de la CRGF, le rôle majeur joué par l'ONF dans la gestion des unités conservatoires (UC) *in situ* de RGF, ainsi que la place incontournable des

pépinières conservatoires de l'État, engagées dans de nombreux programmes de conservation *ex situ*.

Tout cela a été possible grâce à l'existence d'une communauté d'acteurs au sein de la CRGF, dynamique et multiple, entreprenante et soucieuse de décisions collégiales, dévouée à une cause nationale, avec une structure en réseau très efficace. Cette communauté de la CRGF a déjà de belles réalisations à son actif : 9 réseaux de conservation *in situ* et 70 unités conservatoires (pour des espèces majeures ou menacées d'érosion génétique), 6 collections de conservation *ex situ* et un millier de références (pour des espèces disséminées et/ou menacées de disparition, comme l'orme par la graphiose ou le pin de Salzmann en raison des risques d'incendie). Le ministère de l'agriculture s'engage à poursuivre cette politique, qui revêt aujourd'hui une importance si grande, dans un contexte de changement climatique à la vitesse inédite ;

■ **La sélection** des RGF vise à renouveler les forêts avec des matériels génétiques adaptés :

- à leurs conditions stationnelles et climatiques,
- et à l'objectif de produire plus de bois en quantité et en qualité pour mieux répondre aux besoins de la société en matériaux et en énergies renouvelables,

Depuis plusieurs décennies, le ministère de l'agriculture investit dans un ambitieux programme de vergers à graines et dans les pépinières conservatoires de l'État. Aujourd'hui, les fruits de ces investissements bénéficient à l'ensemble de la communauté forestière nationale. Il est donc essentiel de poursuivre les travaux menés notamment par l'INRA, le Cemagref, l'institut FCBA, l'IDF, la section Arbres forestiers du CTPS, le Comité technique de coordination des vergers à graines de l'État. Ces travaux ont permis notamment :

- la définition de provenances forestières,
- la sélection de peuplements phénotypiquement supérieurs,
- la conception, l'installation et l'exploitation de vergers à graines,

- l'admission de matériels testés pour leur supériorité sur un ou plusieurs caractères améliorés.

■ **L'utilisation** de RGF pour le renouvellement des forêts doit :

- exiger des matériels issus de récoltes certifiées,
- bénéficier de matériels forestiers de reproduction (MFR) conformes à la réglementation sur le commerce des MFR,
- tenir compte des conseils d'utilisation mis en ligne sur le site du ministère de l'agriculture. Ces derniers permettent aux sylviculteurs de choisir des MFR adaptés à leur lieu de plantation.

Par ailleurs, si les ressources génétiques d'aujourd'hui ne sont pas en mesure de s'adapter aux changements climatiques annoncés, il faudra trouver d'autres RGF (sauvegardées en France ou dans d'autres pays), soumises à des climats exerçant déjà une forte pression de sélection. Le dispositif ministériel a prévu cette hypothèse.

L'État en tant que propriétaire de 10 % des forêts françaises se doit de gérer lui-même avec exemplarité un patrimoine exceptionnel constitué à l'échelle des millénaires. C'est pourquoi il a été demandé à l'ONF d'introduire dans les documents cadre et les aménagements forestiers des forêts domaniales la prise en compte de la diversité génétique dans la gestion courante. La gestion des unités conservatoires doit être conforme à la charte de gestion rédigée par la CRGF. Cette politique nécessite en outre un accompagnement scientifique constant, des relations étroites entre la recherche et les gestionnaires, ainsi que la diffusion régulière des résultats issus des dispositifs expérimentaux.

Face au changement climatique, les défis à relever sont colossaux. Une première étape, me semble-t-il, a déjà été réalisée, à travers la mise en place d'une politique nationale de conservation des RGF. Il n'était pas simple de créer un réseau rassemblant une telle diversité d'acteurs, alliant recherche, gestion forestière publique et privée, conservatoires

botaniques et associations de protection de l'environnement. Il convient maintenant d'accompagner la montée en puissance de la CRGF et de faire en sorte que la dimension génétique, parfois négligée, soit pleinement prise en compte par les gestionnaires forestiers.

Je finirai en évoquant le lancement par la FAO du premier inventaire mondial des RGF. Cet exercice sera pour la France à la fois ardu et passionnant. Les forêts françaises sont en effet présentes sur cinq continents et soumises à une grande variété de climats, allant du climat boréal de Saint-Pierre et Miquelon au climat amazonien auquel de Guyane. Le grand nombre d'îles garantit un niveau d'endémisme et de diversité génétique très élevé, par exemple en Nouvelle-Calédonie.

Pour la France, ce premier inventaire complet de ses ressources génétiques forestières est une chance. Il convient que cette richesse soit à l'avenir pleinement prise en compte par les gestionnaires, préservée et valorisée.

La France se doit de faire preuve d'exemplarité et je note avec satisfaction que la CRGF a pu démontrer aujourd'hui qu'elle a rempli la mission assignée par le ministère de l'agriculture pendant les deux premières décennies de son existence.

Ces dernières années, le ministère de l'agriculture a souhaité renforcer la visibilité de la CRGF. Il a inscrit son action au cœur de la stratégie nationale pour la biodiversité. Et cet été, la thématique RGF a été retenue comme l'action phare du volet forestier du Plan national d'adaptation au changement climatique. Cette action nécessitera un important volet R&D, qui mobilise la DGPAAT.

La route étant tracée, je suis convaincu que la CRGF maintiendra la dynamique acquise en deux décennies, et j'invite chacun et chacune d'entre vous à poursuivre activement sa contribution aux travaux de la CRGF dans les années qui viennent.

Je vous remercie de votre attention.